

Image not found or type unknown



Suppression de la réversion d'un usufruit.

Par **rehad**, le **28/06/2020 à 17:39**

Bonjour,rrnJ'ai transmis à ma fille un bien en nue propriété, j'ai à mon décès prévu la reversion de l'usufruit de ce bien à mon épouse.rnrnComment puis je supprimer cette reversion à mon épouse pour qui j'ai laissé un autre bien et que ma fille puisse être pleinement propriétaire de ce bien pour lequel je lui ai donné la nue propriété à 100 pour cent.rnrnMerci de votre conseilrrnRehad.

Par **amajuris**, le **28/06/2020 à 19:03**

bonjour,rrnde quelle manière avez-vous prévu la reversion de l'usufruit de ce bien à votre épouse ?rrnsalutations

Par **rehad**, le **28/06/2020 à 19:27**

Merci de vous être intéressé à ma question.rnrnEn fait je n'ai rien prévus pour compenser cette réversion de l'usufruit sachant que ce bien est un bien propre venant de ma mère et que je suis marié sous la séparation de biens.rnrnMerci de me donner votre avis sur comment je peux procéder sachant que mon épouse à d'autres biens.rnrnMerci d'avance.rnrn rnrnRehad.

Par **Lag0**, le **29/06/2020 à 07:29**

Bonjour,rnrnLa réversion d'usufruit est considérée comme une donation, comme une donation, elle est irrévocable sauf rares exceptions...

Par **rehad**, le **29/06/2020** à **07:48**

MERCI POUR VOTRE INFORMATION